



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'utilisation du fonds de fusion pour la réalisation d'un ou de projets fédérateurs.

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

La convention de fusion prévoit à son article 3.8 que le montant de CHF 5'000'000.- provenant de l'aide à la fusion soit utilisé pour la réalisation d'un ou de plusieurs projets fédérateurs choisi(s) par les autorités.

Il est précisé que ce choix doit se faire parmi les projets sélectionnés par les organes de préparation de la fusion. Pour rappel, il s'agit de :

1. Amélioration des structures d'accueil pré et parascolaires
2. Création d'une Maison des sociétés
3. Création de transports publics internes
4. Création d'un complexe sportif (multisports)
5. Mise en valeur des rives du lac
6. Elaboration d'un concept de logements sociaux intergénérationnels
7. Aménagement des centres de localités
8. Pôle d'activités économiques
9. Développement des énergies renouvelables
10. Développement du tourisme (campings).

2. Proposition

Dans le but de définir le cadre et le ou les projets qui seront plébiscités par nos autorités, nous vous proposons de constituer une commission ad hoc du Conseil communal.

Ce projet étant transversal, l'ensemble du Conseil communal y participera et nous sollicitons la participation de 11 membres faisant partie du Conseil général.

Selon le principe de répartition, la commission serait représentée par 5 membres du groupe PLR, 3 membres du groupe Socialiste, 1 du groupe des Verts et 2 du Groupement.

Nous espérons ainsi pouvoir définir les objectifs ainsi que le ou les projets potentiellement réalisables au législatif dans le courant de cette législature.

3. Conclusion

Cette deuxième législature doit permettre de préparer la réalisation d'un ou de projets définis par les autorités de notre commune.

Afin de définir les objectifs et le ou les projets fédérateurs à présenter au législatif, nous vous proposons de constituer une commission ad hoc du Conseil communal.

Nous vous remercions de bien vouloir nommer le nombre de membres requis par groupe selon la représentation des sièges au Conseil général.

St-Aubin-Sauges, le 8 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le secrétaire
Hassan Assumani	Tom Egger